



Décision n° 20-2022

Grille tarifaire des sorties du CAP JEUNES

Vincent BEDU, Maire de Santeny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs des sorties pour le CAP JEUNES,

DECIDE

Article 1 : adopte pour l'année 2022-2023 les tarifs suivants :

Un tarif unique forfaitaire de 10€ d'adhésion à la Structure Jeunesse et les tarifs suivants fixés en fonction de la nature de la sortie :

Base de tarification pour le CAP jeunes suivant le type de sortie	
Catégorie A : sorties parc de loisirs (Disney, Parc Astérix)	30 €
Catégorie B : sorties parc de loisirs (Aqua boulevard, la mer de Sable)	25 €
Catégorie C : accrobranche, zoo	20 €
Catégorie D : Laser Game, escape game, escalade	15 €
Catégorie E : bowling, Minigolf, sortie culturelle	10 €
Catégorie F : cinéma, piscine	5 €
Une réduction sera appliquée pour les jeunes ayant participé à un chantier jeunes ou à une action citoyenne sur la commune	

Article 2 : Une expédition de la présente décision sera transmise à :

- Madame le Préfet du Val-de-Marne,

Fait à Santeny, le 03 Novembre 2022.

Le Maire,

Vincent BEDU.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2022

Application agréée E-legalite.com